

Le conflit à la B.C. Telephone

Je n'ai pas parlé personnellement aux dirigeants de la compagnie de téléphone. On m'a seulement remis un message m'annonçant un appel téléphonique de la part du président du conseil d'administration de B.C. Tel., M. Gordon MacFarlane. Jusqu'à présent, je ne lui ai pas encore parlé personnellement. Il m'a semblé qu'il ne m'appartenait pas de le faire et que je devais plutôt adopter la ligne de conduite que j'ai choisie. J'espère qu'à la réflexion le député conviendra que c'est la meilleure solution possible.

M. Huntington: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: Étant donné que le député n'a pas été avisé de la déclaration, ce qui n'est certes pas une obligation mais plutôt une marque de courtoisie envers la Chambre, je lui donne la parole.

M. Huntington: J'apprécie beaucoup ce geste, madame le Président, et je vous en remercie. Je tiens à revenir sur un détail de la réponse que le ministre du Travail (M. Regan) a apportée à une question de mon collègue d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). Le ministre a déclaré que B.C. Tel appartenait aux Américains.

M. Regan: Pas totalement.

M. Huntington: C'est exact en effet et c'est précisément ce que je voulais dire. La société est probablement sous contrôle américain, car de grosses sommes y ont été investies par des Américains. Quantité de gens considèrent, en Colombie-Britannique, qu'ils sont des laissés pour compte en matière de communications, que c'est dans leur province qu'échoue selon eux tout le matériel vétuste. Ils considèrent que leur système de communications est désuet alors que d'autres parties de l'Amérique du Nord jouissent d'équipements de communication modernes.

J'aimerais savoir si le ministre sous-entendait, dans sa réponse au député d'Esquimalt-Saanich, que les intérêts américains, qui contrôlent peut-être B.C. Tel, s'ingéraient dans les relations entre la direction et le personnel de l'entreprise. Veut-il dire que la direction de B.C. Tel, reçoit des ordres d'un conseil d'administration étranger qui lui enjoignent de ne rien faire pour régler le conflit? On sait que cela s'est déjà produit en Colombie-Britannique, qui sert en quelque sorte de laboratoire pour les expériences en matière de relations de travail. Dans chaque cas, la direction comme les syndicats sont contrôlés depuis les États-Unis. En cas d'accord, il y a des retombées sur tout le secteur et sur les syndicats, non seulement au Canada mais également aux États-Unis.

Doit-on comprendre dans la réponse du ministre que les membres américains du conseil d'administration donnent des ordres aux dirigeants de B. C. Tel, dont la plupart sont des Canadiens très compétents qui ont été formés au Canada? Doit-on comprendre que des directives obligent à ralentir le

règlement du conflit? Si tel est le cas, l'affaire est très grave et nous devons en parler à la Chambre.

M. Regan: Madame le Président, je n'ai rien dit de la sorte au député. S'il se reporte à mes propos, il constatera que tel n'est pas le cas. J'ai dit que cette question suscitait des inquiétudes dans la province: comme en définitive cette société est régie aux États-Unis, la direction n'est peut-être pas assez sensibilisée à nos traditions syndicales au gré de certains Canadiens. Pour ce qui est des relations entre la société mère et les gestionnaires canadiens, j'ignore l'importance des responsabilités exercées au Canada, la latitude que possèdent les gestionnaires ici et la nature des communications s'il en est, entre eux. Si le député veut bien examiner mes propos, il constatera que c'est en somme ce que j'ai dit à ce sujet. Il constatera, je crois, à son retour dans la province que je partage les vues et les préoccupations des hommes d'affaires de la Colombie-Britannique.

* * *

● (1550)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4, 1651, 1747, 1759 et 1766.

[Texte]

LE SERVICE DE MESSAGERIES DU CN OU DU CP À BROCKVILLE (ONT.)

Question n° 4—**M. Cossitt:**

Pour chacune des trois dernières années, quel a été le chiffre d'affaires du service de messageries du Canadien National ou du Canadien Pacifique, à Brockville (Ont.)?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Commission canadienne des transports nous informe de ce qui suit:

La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada			
	1977	1978	1979
Envois effectués	80,184	98,283	87,034
Recettes afférentes à ces envois	\$1,206,400	\$1,270,000	\$1,206,400
Envois reçus	67,149	65,414	72,380

En général, les sociétés de transport ne comptabilisent pas les recettes afférentes aux envois reçus. Par conséquent, les chiffres demandés ne sont pas disponibles.

Il est également impossible de fournir des renseignements sur les messageries du Canadien Pacifique Limitée.